



Arborescence Patrimoine

DOCUMENT D'ENTRÉE EN RELATION

Remis en application de l'article 325-5 du Règlement Général de l'AMF et de l'article L.520-1 du Code des Assurances

ARBORESCENCE PATRIMOINE, Conseil en gestion de patrimoine adhérent de la Chambre Nationale des Conseils en Gestion Patrimoine - SARL au capital de 50 000 €, immatriculée au RCS de Angers sous le numéro 750 572 489, dont le siège social est situé Golf de Cholet - 15, Allée du Chêne Landry – 49300 CHOLET .

Téléphone : 06 47 30 90 73 - Courriel : yvantoupet@arborescence-patrimoine.com

ACTIVITÉS RÉGLEMENTÉES

ARBORESCENCE PATRIMOINE est immatriculé(e) au registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance sous le numéro 12067421 (qui peut être consulté sur le site www.orias.fr) et exerce les activités réglementées suivantes :

CONSEIL EN INVESTISSEMENTS FINANCIERS

Conseiller en investissements financiers (CIF) adhérent de la Chambre nationale des conseils en gestion de patrimoine, association agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Les conseils donnés en matière de conseil en investissements financiers* sont rendus de manière non indépendante et reposent sur une analyse restreinte des différents types d'instruments financiers. La rémunération se fait par honoraires ou par commissions sur les instruments financiers.

Établissements promoteurs de produits mentionnés au 1° de l'article L.341-3 du code monétaire et financier (notamment établissements de crédit, établissements de paiement, entreprises d'assurance et sociétés de gestion d'organismes de placement collectif) avec lesquels le CIF entretient une relation significative de nature capitalistique ou commerciale :

- NORTIA INVEST (dénomination commerciale de NELIA TITRES)
- 123 INVEST MANAGEMENT
- FRANCE VALLEY INVESTISSEMENTS
- INTERINVEST
- ENTREPRENEUR INVEST
- ODYSSÉE VENTURE
- FINANCIERE MAGENTA
- ECOFIP

*A l'exception des conseils portant sur la fourniture de services d'investissement et sur la réalisation d'opérations sur biens divers.

DÉMARCHAGE BANCAIRE ET FINANCIER

Identité du ou des mandants pour lesquels le conseil en gestion de patrimoine exerce une activité de démarchage : néant

ARBORESCENCE PATRIMOINE - Golf de Cholet - 15, Allée du Chêne Landry – 49300 CHOLET - Téléphone : 06 47 30 90 73 - yvantoupet@arborescence-patrimoine.com - SARL au capital de 50 000 €, enregistré(e) sous le numéro 750 572 489 auprès du Tribunal de Commerce de Angers. Code NAF : 7022Z, immatriculé(e) au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance en qualité de : conseiller en investissement financier, intermédiaire d'assurance/réassurance, sous le numéro 12067421 ([www.ories.fr](http://www.orias.fr)). Adhérent de l'association CNGCP, 4 Rue de Longchamp, 75116 Paris , sous le numéro E003298, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers et par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. L'activité d'IAS est contrôlable par l'ACPR. Carte professionnelle "Transactions Immobilières" délivrée par la CCI de Nantes-Saint Nazaire sous le numéro CPI44012018000031195. Ne peut recevoir aucun effet, fonds ou valeur. Assurance responsabilité civile auprès de MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD - 160 rue Henri Champion - 72030 Le Mans cedex 9 - police d'assurance n° 112786342 - numéro d'adhérent 229235. N° de TVA intracommunautaire FR25750572489.

COURTAGE EN ASSURANCE DANS LA CATÉGORIE "B"

Courtier en assurance positionné dans la catégorie « b » n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance :

- qui propose un contrat cohérent avec les besoins et exigences du client mais ne fournit pas de service de recommandation personnalisée en conseil de niveau 1.
- qui propose un service de recommandation personnalisée, en expliquant au client pourquoi, parmi plusieurs contrats ou plusieurs options au sein d'un contrat, un ou plusieurs contrats ou options correspondent le mieux à ses exigences et à ses besoins en conseil de niveau 2.

Entreprises d'assurance avec lesquelles le courtier peut travailler et travaille :

- SELENCIA
- VIE PLUS - SURAVENIR
- BNP PARIBAS - CARDIF
- SWISS LIFE
- GÉNÉRALI PATRIMOINE
- NORTIA
- APRIL COURTAGE
- ZÉPHIR
- APICIL
- METLIFE SOLUTIONS

Entreprises avec lesquelles il existe un lien financier (si le courtier détient une participation directe ou indirecte égale ou > à 10 % des droits de vote ou du capital d'une entreprise d'assurance ou si une entreprise d'assurance détient une participation directe ou indirecte > à 10 % des droits de vote ou du capital du courtier) :

- Neant

TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE

- Titulaire de la carte professionnelle " Transactions sur immeubles et fonds de commerce " n°CPI44012018000031195 , délivrée par la CCI de Nantes-Saint Nazaire et permettant l'exercice de l'activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce.
- Absence de garantie financière, non détention de fonds, effets ou valeurs pour compte de tiers.

INFORMATION SUR LA PRISE EN COMPTE DES FACTEURS DE DURABILITÉ

Les facteurs de durabilité pris en compte dans le processus de sélection des instruments financiers sont les suivants : les questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Le cabinet sera amené à collecter vos éventuelles préférences en matière de durabilité, si vous êtes susceptible d'être intéressé par l'investissement durable, des critères ESG et si vous souhaitez que ces critères soient pris en compte dans le cadre de vos investissements.

INFORMATION SUR LES MODES DE COMMUNICATION

Dans le cadre de notre relation contractuelle, nous pourrions communiquer par courrier postal. L'utilisation d'un autre moyen de télécommunication fera l'objet d'un accord préalable de votre part.

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Dans le cadre de nos relations professionnelles, nous sommes amenés à collecter, traiter et détenir des informations vous concernant.

Les données personnelles que vous nous transmettez dans le cadre de notre activité et des services que nous vous proposons sont collectées et traitées par Yvan TOUPET en qualité de responsable de traitement au sens des dispositions du Règlement Général sur la protection des données personnelles (RGPD).

Ces données personnelles sont collectées, selon le cas, sur des bases légales différentes (votre consentement, la nécessité contractuelle, le respect d'une obligation légale et/ou encore l'intérêt légitime du Responsable de traitement).

Concernant vos proches, nous vous remercions de les tenir informés des modalités du présent traitement de leurs données personnelles.

Les données collectées vous concernant vous et vos proches seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite en archive pendant un délai de cinq (5) ans, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige.

Vous disposez sur ces données d'un droit d'accès, de rectification, et limitation, ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité conformément à la loi. Si vous souhaitez exercer ces droits, vous pouvez nous contacter à l'adresse : yvantoupet@arborescence-patrimoine.com.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne à la CNIL ou par courrier postal.

ASSURANCE PROFESSIONNELLE

Assurance en responsabilité civile professionnelle et garantie financière : MMA IARD Assurances Mutuelles, 160 rue Henri Champion - 72030 Le Mans cedex 9.

LITIGES

En cas de litige ou de réclamation, les parties s'engagent à rechercher en premier lieu un arrangement amiable.

Vous pouvez adresser une réclamation à votre conseiller habituel qui disposera de 10 jours pour en accuser réception, puis de 2 mois à compter de son envoi, pour y répondre.

Vous pouvez en second lieu saisir gratuitement un médiateur de la consommation, deux mois après l'envoi d'une première réclamation écrite et au plus tard dans un délai d'un an :

- Pour le conseil en investissements financiers : Le Médiateur de l'AMF, Madame Marielle COHEN-BRANCHE, 17 place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02 ou <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur> ;
- Pour les autres activités : Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP), service médiation de la consommation, 39 avenue Franklin D. Roosevelt 75008 PARIS ou <https://www.cmap.fr/consommateurs/>

En cas d'échec de la médiation, le litige pourrait être porté devant les tribunaux compétents.

AUTORITÉS DE TUTELLE

Au titre de l'activité de conseil en investissement financier : Autorité des marchés financiers (AMF) – 17 place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02.

Au titre de l'activité d'intermédiaire en assurance : Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) – 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris cedex 09.

CLAUSE DE CONFIDENTIALITÉ

En application de l'article 325-9 du Règlement général de l'AMF, le cabinet s'abstient, sauf accord exprès, de communiquer et d'exploiter, en dehors de sa mission, les informations concernant ses clients. Cette disposition ne pourra être opposée à la Chambre nationale des conseils en gestion de patrimoine dans le cadre de ses missions de contrôle.

Je, soussigné(e) Monsieur PRENOM TEST, reconnais avoir pris connaissance du présent document.

Fait à Ville en deux exemplaires dont un remis au Client, le jj/mm/aa

Signature du Client

Monsieur PRENOM TEST